

VILLE DE RENNES

GRANDES COURSES VÉLOCIPÉDIQUES

RÉGIONALES

ORGANISÉES PAR LE

VÉLO-CYCLE RENNAIS

Sous les auspices de l'Union Vélocipédique de France

Le Dimanche 14 Mai 1899, sur le Vélodrome Laënnec

Piste de 400 mètres, virages relevés à 30 %.

A 2 HEURES

PRIX DE RENNES (Bicyclettes)
Régionale

Distance : 2 000 mètres

AMATEURS

- 1^{er} prix Objet d'art.
2^e prix Objet d'art ou médaille.
3^e prix Médaille d'argent.

PRIX DE L'OUEST (Bicyclettes)
Régionale

(Réservée aux coureurs de la région (voir règlement ci-après, art. 6.)

Distance : 2 000^m. — Temps maximum 4'(à courir par séries de 1,200^m (temps max. 3'), s'il y a lieu, avec finale de 2,000^m)

- 1^{er} prix 420 fr.
2^e — 60 fr.
3^e — 30 fr.

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE
(Bicyclettes)

Diplômé (V. règlement ci-après, art. 5)

Distance : 2 000 mètres. — Temps maximum 4'

Prix : Un Objet d'art

RÈGLEMENT

1^o Les engagements doivent être adressés à M. ROUAULT, secrétaire de la Société, 17, avenue du Mail d'Onge, Rennes.

La liste sera définitivement close le jeudi 11 mai, à 6 heures du soir.

2^o Le droit d'inscription pour les coureurs ne faisant pas partie de la Société est fixé à cinq francs pour la journée.

L'engagement doit être accompagné du droit d'inscription et indiquer la couleur du costume.

4^o Le tirage des numéros aura lieu le vendredi soir 12 mai, à 8 heures 1/2, au siège de la Société, Café de l'Europe, 6, rue de Berlin.5^o Le Championnat de Bretagne est réservé aux cyclistes résidant au moins depuis 6 mois dans la Bretagne.6^o La Régionale est réservée aux coureurs résidant au moins depuis six mois dans la région de l'Ouest, comprenant les départements d'Ille-et-Vilaine, Calvados, Côtes-du-Nord, Eure, Finistère, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe, Seine-Inférieure, Vendée.7^o La course d'amateurs est réservée aux amateurs de la région, compris comme ci-dessus. Ils ne devront pas avoir couru pour des prix en espèces. La course n'aura lieu que si 5 engagés au moins se présentent au poteau de départ.8^o Les départs seront donnés, arrêtés au pistolet.9^o Dans la course de tandems, le départ sera donné lancé.10^o Aucun prix ne sera donné sur piste.

La distribution se fera le dimanche des courses, à 8 heures 1/2 du soir, au siège de la Société.

10^o Le Code des courses de l'Union Vélocipédique de France sera rigoureusement suivi et appliqué.12^o En cas de mauvais temps, la Société se réserve le droit, sans indemnité, de remettre la réunion.

Rennes, le 16 avril 1899.

Le Président,
D^r PATAY.Les Vice-Présidents,
PEIGNÉ, V^{ie} de RENGÉVÉ.Les Secrétaires du V.-C. R.,
ROUAULT, LECLAIR.Les Secrétaires-Adjoints,
LAVIE, HAIGRON.Le Trésorier,
PÉREDO.Le Trésorier-adjoint,
J. BIGOT.MATCH RENNAIS-NANTAIS
(Bicyclettes)4 coureurs nantais contre 4 coureurs rennais.
Couru par manches de 4 coureurs. — Les arrivées pointées.SECONDE RÉGIONALE
(Bicyclettes)

(Réservée aux coureurs n'ayant remporté aucun prix dans la Grande Régionale)

Distance : 2,000^m. — Temps maximum, 4'(à courir par séries de 1,200^m (temps max., 3') s'il y a lieu).

- 1^{er} prix 25 fr.
2^e — 15 fr.
3^e — 10 fr.

TANDEMS

Distance : 8,000^m. — Temps maximum, 14'(à courir par séries de 2,000^m (temps max., 4'), s'il y a lieu, avec finale de 8,000^m).

- 1^{er} prix 70 fr.
2^e — 50 fr.
3^e — 20 fr.

CHRONIQUE MÉDICALE

J'ai pu écrire, il y a quelques années, que la bicyclette avait encore ses détracteurs : mais maintenant tout s'est incliné devant elle : l'Etat qui a diminué les taxes (en augmentant d'ailleurs ses revenus) et les médecins eux-mêmes.

Alors que jadis on ne la conseillait qu'avec certaines réserves, elle est devenue maintenant le remède universel contre la neurasthénie, les maladies de poitrine, les affections du cœur, de l'estomac, des intestins, des organes génito-urinaires.

Jadis il fallait, disait-on, la déconseiller absolument aux malades, hommes et femmes, atteints d'inflammations des organes génito-urinaires.

Le récent congrès de gynécologie de Marseille a mis bon ordre à cela !

Le D^r Leriche, de Nice, a dit que, contrairement à l'habitude prise d'interdire la bicyclette à toute femme atteinte d'atfection utérine, il avait observé, contre son attente, une malade qui par les exercices cyclistes, s'était guérie de ménorrhagies habituelles.

La kinésithérapie du docteur Stapfer par la bicyclette, voilà qui n'est pas banal ! Il est vrai que le docteur Leriche a ajouté qu'inversement il avait vu l'abus de cet exercice produire de graves accidents d'hémorragie chez une malade souffrant de métrite et de salpingite chroniques.

Nous nous permettrons donc d'ajouter pour cette propriété curative de la bicyclette comme nous l'avons dit déjà en ce qui concernait les maladies du cœur et du poumon : la prudence est la mère de la sûreté, pas d'emballage ! même en gynécologie.

La ptose, c'est-à-dire la tendance à la chute vers le bassin, des organes sous-diaphragmatiques, le foie, les reins, l'estomac, les intestins, serait améliorée par l'usage de la bicyclette, par l'abus pourrions-nous même conclure des expériences récentes de Regnaud et Blanchi qui ont montré que chez les coureurs il y avait élévation plus ou moins persistante des organes sus et sous-diaphragmatiques.

Ces observations d'élévation des organes sous-diaphragmatiques, ont été reprises au moins en partie par le D^r Loir, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, et par le Professeur Lucas Championnière, qui a communiqué récemment à l'Académie de médecine les observations du D^r Loir et les siennes.

M. Loir proteste contre le bandage, seul et unique moyen de contention et de guérison non sanglante des hernies, il préconise à sa place : la bicyclette.

La vélocipédie comme méthode de traitement des hernies, voilà sur quoi insiste le D^r Lucas Championnière en ces termes :

« Il est certain que le mouvement, l'activité du travail, conserve aux parois abdominales une part de leur puissance, qu'il prévient l'engraissement, qu'il prévient les distensions intestinales, qu'il assure les évacuations de l'intestin. . . . En revanche, la condition véritablement préjudiciable aux hernieux, c'est celle du valétudinaire qui engraisse par le repos. Celui-ci, par surcroît, toussera puis il ira

difficilement à la selle. Il réunira toutes les conditions de gêne, d'incommodités ou de dangers à courir du fait de la hernie. Or, c'est l'avenir inévitable pour tous les hernieux auxquels on conseille un repos prématuré dans l'intérêt de leur hernie. Leur lot fatal, ce sera l'engraissement qui constitue la condition capitale d'accroissement des hernies et la condition la plus redoutable de l'affaiblissement des parois abdominales qui ouvre la voie à toutes les complications de la pathologie herniaire. »

« Supprimer la position verticale qui favorise la descente, supprimer les oscillations verticales, favoriser l'activité musculaire sans à-coups, voilà les grands avantages de la vélocipédie », dit encore le D^r Lucas Championnière ; mais il ajoute que le médecin ne devra pas se borner à conseiller la bicyclette et abandonner le hernieux à lui-même : pas de fatigues, sage progression, se défier des fortes rampes et des grandes vitesses, et surtout position spéciale :

« Le hernieux doit se placer sur une bicyclette peu élevée, mais il doit surtout se placer sur un siège sensiblement en arrière du pédalier. »

Voilà pour quoi, lorsque Motocycles et Automobiles croiront avoir fait oublier leur sœur aînée, elle persistera encore. . . pour faire des cures merveilleuses.

D^r PATAY,
Délégué médical de l'U. V. F.

U. V. F.

Par décision de la Commission sportive, les coureurs Tobud et Ariès ont leur suspension levée à partir du 1^{er} mai 1899.

Dans sa séance du 24 mars dernier, le Conseil municipal de Paris a confié à l'Union Vélocipédique de France l'organisation complète du Grand Prix de Paris, qui se courra les 18, 21 et 25 juin.

Le Grand Prix de l'U. V. F. (2 k.) sera couru le 2 juillet — le Championnat de fond (100 k.) le 16 juillet — et le Championnat de vitesse (2 k.) le 23 juillet.

T. C. F.

Le siège social est transféré 10, place de la Bourse.

Sont nommés délégués à :
Aizano (Finistère), M. R. Cazier, avocat ;
Bannalec (Finistère), M. A. Baron ;
Faouët (Morbihan), M. E. Fourier ;
La Roche Bernard (Morbihan), M. Yqu. I.

HIPPISEME

Courses de chevaux annoncées : 10, 11 et 14 mai, Nantes. — 23 mai, Vannes. — 12 juin, Corlay. — 18 juin, Saint-Brieuc et Morlaix. — 25 juin, Vitry et St-Pol-de-Léon. — 1^{er} et 2 juillet, Vannes (Concours hippique). — 9 et 10 juillet, Rennes. — 23 juillet, Redon. — 30 juillet, Château-Griron. — 6 et 7 août, Dinan. — 10 août, Dinard. — 13 et 14 août, Saint-Malo. — 16 et 17 août, Quimper.

MEMENTO CYCLISTE

7 mai, Nantes, Quimper, Fougères (course de 6 heures. — 14 mai, Rennes (Match rennais-nantais et championnat de Bretagne), Vannes. — 11 et 14, Angers. — 21, Brest (courses de dames), Paimboeuf. — 21 et 22 mai, Laval, Saumur. — 28 mai, Domfront, Nantes. — 4 juin, Morlaix. — 18 juin, Brest (12 heures), Guingamp, Beaufréau. — 25 juin, Châteaulin (fête). — 2 juillet, Nantes, Mayenne. — 9, Brest, Guérande. — 14, Morlaix. — 16 juillet, Vannes. — 27 août, Landerneau (Meeting de l'U. V. F.)

PLAQUONS-NOUS

La loi du 13 avril 1898 revisant la taxe établie par la loi du 28 avril 1893, exige que tous vélocipèdes ou appareils analogues soient munis d'une plaque de contrôle (dont nous avons donné la reproduction dans notre numéro du 1^{er} mars dernier) à partir du 1^{er} mai 1899.

N'oublions pas que les possesseurs de vélocipèdes doivent les déclarer à la mairie de leur résidence, si ce n'est fait. Ensuite le percepteur leur remet gratuitement la plaque de contrôle, sous la réserve toutefois de payer la taxe ou tout au moins les douzièmes échus.

La plaque doit être fixée au tube de direction.

Mettons-nous donc tous en règle avec le fisc. . . plaquons-nous, sinon, gare les procès verbaux et la double taxe.

Course d'automobiles en Bretagne

Nous apprenons de bonne source qu'il est question d'organiser à Dinard une course d'automobiles, suivant en cela l'exemple donné en mars dernier, à Dinan, par notre confrère Dinan-Cycliste.

Le parcours serait Dinard Rennes Dinard, soit environ 150 kilomètres.

Cette course aurait lieu pendant la saison estivale.

Nous en reparlerons, mais dès à présent, applaudissant à l'idée nous souhaitons du courage aux organisateurs et un brillant succès, ce qui n'est pas douteux.

LA RÉGION

Rennes

Fête des Fleurs — Le 30 avril, de tous les côtés du département la foule arrive, prenant littéralement d'assaut la ville de Rennes, superbement pavoisée. Personne n'a eu à le regretter, car jamais fête ne fut plus charmante, plus réussie.

Ce n'est pas surprenant du reste, car chacun connaît le zèle et la compétence du président, M. Rigaud, l'âme des fêtes rennaises, secondé par un Comité tout dévoué.

Nous leur adressons nos plus sincères félicitations et espérons, pour le bien de Rennes et des pauvres, que la fête recommencera l'an prochain.

Concours hippique les 5, 6 et 7 mai. — Grand Concours de Gymnastique le 11 mai. — Courses vélocipédiques le 14 mai.